

### ORIENTATION DE GESTION

#### Le FCP est éligible au PEA.

#### Objectif de gestion

L'objectif du Fonds est d'obtenir à long terme une surperformance par rapport à l'Eurostoxx 50 grâce à l'utilisation de critères extra-financiers. L'OPCVM n'a pas pour autant l'objectif de reproduire d'une manière ou d'une autre la performance de cet indice. Il réalise des investissements sur la base de critères qui peuvent le conduire à des écarts significatifs avec le comportement de cet indice. Les investissements dans les entreprises sont réalisés selon des pondérations qui ne sont pas fonction du poids relatif de chaque société dans l'indice.

#### Indicateur de référence

La performance du Fonds peut être comparée à celle de l'indice action Eurostoxx 50. [SX5T Index] Il est calculé dividendes réinvestis.

L'indice Eurostoxx 50 est composé des 50 plus grandes et plus liquides capitalisations de la zone euro. Un certain nombre d'information (descriptif, cours, historiques, graphiques...) sur cet indice sont disponibles dans la presse (presse financière) et sur certains sites spécialisés (www.stoxx.com,...).

#### Stratégie de gestion

Le Fonds met en œuvre une approche fondée notamment sur une analyse extra-financière des sociétés composant son indicateur de référence, qui permet de déterminer les pondérations des titres dans le portefeuille. Cette approche permet au gérant de projeter les valeurs et leurs rendements escomptés sur une perspective de long terme.

Les actifs de MACIF CROISSANCE DURABLE ET SOLIDAIRE sont exposés aux valeurs de la zone euro (au minimum 60%), principalement sur les valeurs composant l'EUROSTOXX 50 mais également jusqu'à 40% maximum sur les valeurs composant l'EUROSTOXX tout en étant en permanence investi à 90% en actions de sociétés ayant leur siège dans un Etat membre de l'Union Européenne.

Les actifs de MACIF CROISSANCE DURABLE ET SOLIDAIRE sont sélectionnés selon des critères sociaux et sociétaux.

- Qualité des ressources humaines au sein de l'entreprise
- Respect de l'environnement
- Qualité de la relation avec les clients / fournisseurs
- Le degré de développement gouvernement d'entreprise
- Engagement sociétal de l'entreprise

Pour analyser les émetteurs au regard des critères non financiers, la société de gestion pourra s'appuyer sur des rapports fournis par des agences de notation sociale et environnementale.

Ensuite des critères classiques de répartition financière, sectorielle et/ou géographique sont appliqués.

Les principales étapes du processus de gestion sont les suivantes :

- La recherche : étudier les liens entre la responsabilité sociale des entreprises, la maîtrise des risques, la création de valeur et la performance financière, afin de déterminer les critères de développement durable.
- L'analyse des entreprises et des critères : analyse des entreprises sur la base des informations collectées et validées et des recherches menées.
- Le choix des investissements : construction du portefeuille à partir de l'univers d'investissement retenu (les entreprises composant l'indice Eurostoxx), en sélectionnant les valeurs appelées à surperformer l'indice et en respectant la diversification sectorielle de ce dernier.
- Le contrôle et le suivi : les valeurs sélectionnées font l'objet d'un suivi constant comme le respect des critères de responsabilité sociale et de développement durable. Les arbitrages conduisant à réviser le portefeuille sont également contrôlés.

Une présentation détaillée du processus d'analyse extra-financière et d'intégration des évaluations est disponible dans le Code de transparence présent sur le site internet de la Société de Gestion [HYPERLINK "http://www.ofi-am.fr"](http://www.ofi-am.fr).

Dans les limites prévues par la réglementation, le Fonds peut intervenir sur des instruments financiers à terme (négociés sur des marchés réglementés et organisés, français ou étranger et/ou de gré à gré).

Le FCP pourra intervenir sur des contrats financiers à terme négociés sur des marchés réglementés français et étrangers ou de gré à gré. Dans ce cadre, le gérant pourra prendre des positions en vue de couvrir le portefeuille ou de l'exposer aux actions, titres et valeurs assimilées, indices, pour tirer parti des variations de marché ou poursuivre l'objectif de gestion.

Le Fonds pourra notamment intervenir sur les contrats à terme et les options (vente, achat, dans, ou en dehors de la monnaie) portant sur l'indice Eurostoxx 50. Par ailleurs, le gérant pourra prendre des positions en vue de couvrir le portefeuille contre un éventuel risque de change.

En effet, le Fonds n'intervient pas sur ces instruments à des fins de surexposition.

### Profil des risques

Au travers du FCP MACIF CROISSANCE DURABLE ET SOLIDAIRE, le porteur s'expose principalement aux risques suivants :

#### Risque actions et de marché

Le Fonds est exposé au minimum à 60% aux actions. Si les marchés baissent la valeur liquidative du Fonds baissera.

#### Risque discrétionnaire

Le style de gestion discrétionnaire appliqué au Fonds repose sur la sélection des valeurs. Il existe un risque que l'OPCVM ne soit pas investi à tout moment sur les valeurs les plus performantes. La performance du Fonds peut donc être inférieure à l'objectif de gestion.

Le Fonds peut en outre avoir une performance négative.

#### Risque de perte en capital

L'investisseur est averti que son capital n'est pas garanti et peut donc ne pas lui être restitué.

De façon accessoire, l'investisseur peut également être exposé aux risques suivants :

#### Risque de taux

Une partie du portefeuille peut être investie en taux d'intérêt. En cas de hausse des taux d'intérêt, la valeur des produits investis en taux fixe peut baisser et faire baisser la valeur liquidative du Fonds.

#### Risque de contrepartie

Le FCP sera exposé au risque de contrepartie résultant de l'utilisation d'instruments financiers à terme, de gré à gré. Le FCP est donc exposé au risque que la contrepartie ne puisse honorer ses engagements au titre de ces instruments.

Le risque de contrepartie résultant de l'utilisation d'instruments financiers à terme est limité à tout moment à 10 % de l'actif net du FCP par contrepartie.

### CHANGEMENT(S) INTERVENU(S) AU COURS DU SEMESTRE EN COURS

Néant.

### CHANGEMENT(S) INTERVENU(S) AU COURS DU SEMESTRE PRECEDENT

Néant.

### CHANGEMENT(S) A VENIR

Néant.

### INFORMATIONS RELATIVES A LA TRANSPARENCE DES OPERATIONS DE FINANCEMENT SUR TITRES ET DE LA REUTILISATION

Sur la période du 01/01/2017 au 30/06/2017, le FCP n'a réalisé ni opération de financement sur titres, ni contrat d'échange sur rendement global.

## État du patrimoine

Eléments de l'état du patrimoine	Montant à l'arrêté périodique
Titres financiers éligibles mentionnés au 1° du I de l'article L. 214-20 du code monétaire et financier	33 494 901,16
Avoirs bancaires	-
Autres actifs détenus par l'OPC	1 083 113,35
Total des actifs détenus par l'OPC	34 578 014,51
Comptes financiers	-14 458,99
Instruments financiers et Dettes	-88 777,34
Total des passifs	-103 236,33
<b>Valeur nette d'inventaire</b>	<b>34 474 778,18</b>

## Evolution de l'actif net

	30/06/2017	30/12/2016	31/12/2015	31/12/2014	31/12/2013	31/12/2012
<b>ACTIF NET</b>						
en EUR	34 474 778,18	29 846 288,10	27 425 896,80	23 773 914,73	24 922 724,82	19 947 212,53
<b>Nombre de titres</b>						
Catégorie de parts MACIF C	4 216,2081	6 985,6561	7 234,7708	6 973,0981	16 954,0328	17 120,4450
Catégorie de parts OFI ACTIONS SOLIDAIRE	32 097,9450	20 189,3099	14 012,1283	11 520,3069	8 632,1070	5 470,5928
Catégorie de parts MACIF D	194 833,3739	193 222,1421	192 854,1329	190 873,1329	189 421,0000	187 152,0000
<b>Valeur liquidative unitaire</b>						
Catégorie de parts MACIF C EUR	170,46	158,74	151,85	134,25	132,91	108,44
Catégorie de parts OFI ACTIONS SOLIDAIRE EUR	252,69	235,71	226,22	201,45	200,94	165,12
Catégorie de parts MACIF D EUR	131,62	124,09	120,07	107,49	110,51	91,83
<b>Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris les acomptes)</b>						
Catégorie de parts MACIF D						
en EUR	-	-	-	-	2,58	-
Date de distribution	-	-	-	-	14/04/2014	-
<b>Distribution unitaire sur résultat (y compris les acomptes)</b>						
Catégorie de parts MACIF D						
en EUR	-	1,69	1,24	1,61	1,52	1,71
Date de distribution	-	12/05/2017	11/04/2016	20/03/2015	14/04/2014	11/04/2013
<b>Crédit d'impôt unitaire transféré au porteur (personnes physiques)</b>						
Catégorie de parts MACIF C EUR	-	-	-	-	-	-
Catégorie de parts OFI ACTIONS SOLIDAIRE EUR	-	-	-	-	-	-
Catégorie de parts MACIF D EUR	-	-	-	-	-	-
<b>Capitalisation unitaire</b>						
Catégorie de parts MACIF C EUR	-	1,80	9,76	7,63	4,91 <sup>(1)</sup>	2,02
Catégorie de parts OFI ACTIONS SOLIDAIRE EUR	-	1,99	12,93	10,05	6,16 <sup>(2)</sup>	1,99
Catégorie de parts MACIF D EUR	-	-0,28	6,52	4,61	-	-

(1) La capitalisation unitaire à partir de 31/12/2013 est celle du résultat et des plus ou moins-values nettes.

Pour les exercices précédents, la capitalisation unitaire est uniquement celle du résultat.

(2) La capitalisation unitaire à partir de 31/12/2013 est celle du résultat et des plus ou moins-values nettes.

Pour les exercices précédents, la capitalisation unitaire est uniquement celle du résultat.

## Portefeuille titres

Éléments du portefeuille titres	Pourcentage	
	Actif net	Total des actifs
Les titres financiers éligibles et des instruments du marché monétaire admis à la négociation sur un marché réglementé au sens de l'article L. 422-1 du code monétaire et financier	97,16	96,87
Actions	97,16	96,87
ADIDAS NOM	1,05	1,05
AIR LIQUIDE	2,59	2,58
AKZO NOBEL NV-CVA	1,73	1,72
ALLIANZ SE-NOM	2,90	2,89
AMADEUS IT GROUP SA	1,12	1,12
AMER SPORTS	0,89	0,89
ANHEUSER BUSCH INBEV SA/NV	1,08	1,08
ARKEMA	0,74	0,74
ASML HOLDING N.V.	1,32	1,32
ATOS SE	0,71	0,71
AXA	3,11	3,10
BANCO BILBAO VIZCAYA ARGENTA	2,55	2,54
BANCO SANTANDER SA	1,32	1,31
BASF SE	0,88	0,88
BAYERISCHE MOTORENWERKE	1,42	1,42
BNP PARIBAS	1,31	1,31
CAIXABANK	0,31	0,31
CAP GEMINI SE	0,92	0,92
CHRISTIAN DIOR SE	0,93	0,93
COMPAGNIE DE SAINT-GOBAIN SA	1,13	1,12
CRH PLC	1,58	1,57
DAIMLER	1,13	1,13
DANONE	1,18	1,18
DEUTSCHE POST AG-NOM	1,80	1,80
ENEL SPA	1,49	1,49
ESSILOR INTERNATIONAL	2,90	2,89
GALP ENERGIA SGPS SA-B	1,57	1,57
GEA GROUP AG	0,49	0,49
GERRESHEIMER AG	1,01	1,00
HEINEKEN NV	1,67	1,67
HENKEL KGAA VZ PFD	0,97	0,97
IBERDROLA SA	2,73	2,72
INDITEX	2,19	2,19
INFINEON TECHNOLOGIES AG-NOM	1,57	1,56
ING GROUP NV	2,23	2,22
INTESA SANPAOLO SPA	2,84	2,83
KBC GROUPE	1,78	1,77
KONINKLIJKE KPN NV	1,12	1,11
KONINKLIJKE PHILIPS N.V.	0,89	0,89
L'OREAL SA	1,54	1,53

## Portefeuille titres (suite)

Éléments du portefeuille titres	Pourcentage	
	Actif net	Total des actifs
LINDE AG	1,47	1,47
LVMH MOET HENNESSY LOUIS VUITTON SE	2,13	2,12
MUENCHENER RUECKVERSICHERUNGS AG-NOM	1,62	1,61
NATIXIS	0,93	0,93
NOKIA OYJ	0,75	0,75
ORANGE	1,72	1,71
PEUGEOT SA	1,06	1,06
PROSIEBENSAT1 MEDIA SE	0,72	0,72
REPSOL	1,37	1,37
REPSOL SA RIGHTS 30/06/2017	0,04	0,04
REXEL	0,66	0,66
SANOFI	1,28	1,27
SAP SE	2,96	2,96
SCHNEIDER ELECTRIC SA	2,03	2,02
SIEMENS AG-NOM	1,28	1,28
SIFA CAT.B	5,72	5,71
SMURFIT KAPPA	0,79	0,78
SUEZ SA ACT	0,86	0,85
TECHNIPFMC PLC	1,00	1,00
TELEFONICA DEUTSCHLAND HOLDING AG	1,05	1,05
TELEFONICA SA	0,43	0,43
TELEPERFORMANCE SE	1,80	1,80
TOTAL	0,83	0,83
UNIBAIL RODAMCO	1,16	1,16
UNILEVER CVA	0,90	0,90
VALEO SA	1,00	0,99
VINCI SA	0,91	0,90
Obligations	-	-
Titres de créances	-	-
Les titres financiers éligibles et des instruments du marché monétaire admis à la négociation sur un autre marché réglementé, en fonctionnement régulier, reconnu, ouvert au public et dont le siège est situé dans un Etat membre de l'Union européenne ou dans un autre Etat partie à l'accord sur l'Espace économique européen	-	-
Actions	-	-
Obligations	-	-
Titres de créances	-	-
Les titres financiers éligibles et des instruments du marché monétaire admis à la cote officielle d'une bourse de valeurs d'un pays tiers ou négociés sur un autre marché d'un pays tiers, réglementé, en fonctionnement régulier, reconnu et ouvert au public, pour autant que cette bourse ou ce marché ne figure pas sur une liste établie par l'Autorité des marchés financiers ou que le choix de cette bourse ou de ce marché soit prévu par la loi ou par le règlement ou les statuts de l'organisme de placement collectif en valeurs mobilières	-	-
Actions	-	-
Obligations	-	-
Titres de créances	-	-

## Portefeuille titres (suite)

Éléments du portefeuille titres	Pourcentage	
	Actif net	Total des actifs
Les titres financiers nouvellement émis mentionnés au 4° du I de l'article R. 214-11 du code monétaire et financier	-	-
Actions	-	-
Obligations	-	-
Titres de créances	-	-
Les autres actifs : Il s'agit des actifs mentionnés au II de l'article R. 214-11 du code monétaire et financier	2,60	2,60
OPC à capital variable	2,60	2,60
ISHARES VII PLC CORE EURO STOXX 50 UCITS ETF	2,19	2,18
OFI RS LIQUIDITES	0,42	0,42
Actions	-	-
WEBSOURD	0,00	0,00
Obligations	-	-
Titres de créances	-	-

## Indication des mouvements intervenus dans la composition du portefeuille titres, au cours de la période de référence

Éléments du portefeuille titres	Mouvements (en montant)	
	Acquisitions	Cessions
Les titres financiers éligibles et des instruments du marché monétaire admis à la négociation sur un marché réglementé au sens de l'article L. 422-1 du code monétaire et financier	4 050 325,22	1 092 848,85
Actions	4 050 325,22	1 092 848,85
Obligations	-	-
Titres de créances	-	-
Les titres financiers éligibles et des instruments du marché monétaire admis à la négociation sur un autre marché réglementé, en fonctionnement régulier, reconnu, ouvert au public et dont le siège est situé dans un Etat membre de l'Union européenne ou dans un autre Etat partie à l'accord sur l'Espace économique européen	-	-
Actions	-	-
Obligations	-	-
Titres de créances	-	-
Les titres financiers éligibles et des instruments du marché monétaire admis à la cote officielle d'une bourse de valeurs d'un pays tiers ou négociés sur un autre marché d'un pays tiers, réglementé, en fonctionnement régulier, reconnu et ouvert au public, pour autant que cette bourse ou ce marché ne figure pas sur une liste établie par l'Autorité des marchés financiers ou que le choix de cette bourse ou de ce marché soit prévu par la loi ou par le règlement ou les statuts de l'organisme de placement collectif en valeurs mobilières	-	-
Actions	-	-
Obligations	-	-
Titres de créances	-	-
Les titres financiers nouvellement émis mentionnés au 4° du I de l'article R. 214-11 du code monétaire et financier	-	-
Actions	-	-
Obligations	-	-

**Indication des mouvements intervenus dans la composition du portefeuille titres,  
au cours de la période de référence (suite)**

Eléments du portefeuille titres	Mouvements (en montant)	
	Acquisitions	Cessions
Titres de créances	-	-
Les autres actifs : Il s'agit des actifs mentionnés au II de l'article R. 214-11 du code monétaire et financier	3 655 839,36	3 430 905,77
OPC à capital variable	3 655 839,36	3 430 905,77

**Promoteurs :** Parts « MACIF »  
MACIF - 2/4 rue Pied de Fond - 79037 NIORT Cedex 9

Parts « OFI ACTIONS SOLIDAIRE »  
MUTAVIE - 9, rue des Iris - 79088 Niort Cedex 9

**Société de Gestion :** OFI ASSET MANAGEMENT - 22 rue Vernier - 75017 PARIS

**Dépositaire et Conservateur :** SOCIETE GENERALE - 29 Boulevard Haussmann - 75009 Paris

**Gestion comptable :** SOCIETE GENERALE - 29 Boulevard Haussmann - 75009 Paris